
Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse

Outil O2.19

Indications : Phase introductive d'une enquête

Au départ, transmettez au groupe visé par l'enquête les informations suivantes :

- a) **Projet et rôle des intervieweurs et intervieweuses** : Dans le cas d'enquêtes orales, il faut expliquer (encore une fois) au début quel est le but du projet et quel est le rôle des personnes qui mènent les entretiens ou de celles qui réalisent le projet. Dans le cas d'enquêtes écrites (en ligne), les informations concernant le projet sont contenues dans le courrier d'invitation et peuvent, le cas échéant, être mentionnées encore une fois au début. Lors d'enquêtes orales, il est pertinent d'expliquer non seulement le rôle des personnes posant les questions mais également leur fonction pendant l'entretien (« Je vous pose des questions pour stimuler la conversation, mais j'écoute surtout ce que vous racontez »).
- b) **Contenu et durée** : Fournissez une indication concernant le contenu (domaines d'action de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse qui seront abordés) et la durée approximative de l'entretien.
- c) **Consentement à participer** : Informez (encore une fois) que la participation est facultative et obtenez le consentement des participant·e·s – si tant est que cela n'a pas déjà été fait dans le cadre des préparatifs.
- d) **Consentement à l'enregistrement audio (pour les enquêtes orales)** : Pour les enregistrements audio, demandez oralement le consentement des personnes interrogées. Il est utile de souligner que les enregistrements audio ne seront accessibles qu'aux personnes qui réalisent l'étude et qu'ils seront supprimés dès que le projet sera terminé.
- e) **Gestion de l'anonymat** : Il faut que le groupe à interroger sache si les résultats de l'enquête seront présentés de façon anonyme ou si et dans quelle mesure il existe un risque que les personnes interrogées soient identifiables. Indiquez si les résultats seront présentés de manière anonymisée ou non.
- f) **Utilisation des résultats** : Il est important que les personnes interrogées sachent comment les résultats de l'enquête seront documentés, ce qui se passera d'autre avec ces informations, si des données seront enregistrées et quand elles seront supprimées. Clarifier la démarche pour la suite du projet (p. ex. communiqués de presse, événement et présentation publique, publication dans le rapport sur la politique de l'enfance et de la jeunesse, etc.).